

Programme Aquisis

Attestation de fin de formation à l'étranger *Final certificate of attendance in the host country*

Document à faire renseigner et signer par votre établissement d'accueil à l'étranger, puis à retourner au plus tard 2 mois après la fin de votre période d'études à l'étranger, en même temps que le bilan de formation, à la Région, via l'extranet de demande de bourse (à joindre dans l'onglet « pièces annexes » de votre dossier électronique).

Document to be completed and signed by your host institution abroad, then return it within a maximum period of two months after the end of your study period abroad, with studies report, to Region (by joining in the specific online application).

Au-delà du délai de 2 mois, il vous sera demandé de rembourser l'acompte de bourse. *Beyond the period of two months, you will be asked to repay the first part of your grant.*

Attention : les dates inscrites permettent de déterminer la durée réelle de la poursuite d'études à l'étranger, et de calculer le solde de bourse à verser.

Attention : The effective duration of the period of studies abroad will be established according to the following dates. They will enable the Region to settle the final payment of the grant.

Je soussigné / I the undersigned

Fonction / Position

Établissement / Institution

Certifie que Madame, Monsieur / Certify that Miss, Mister

Nom de l'établissement d'enseignement bourguignon-franc-comtois / Name of the educational establishment in Bourgogne-Franche-Comté

Était présent dans mon établissement (nom) / was present in my institution (name of the institution)

Du / from

au / to

Et / and

du / from

au/ to

Eventuellement, période de suivi des cours à distance depuis la France (Possibly, a period of distance learning courses monitored from France),

du / from

au/ to

Observations / Comments

Fait à/place,

le/date

Signature du responsable de l'établissement
Signature of the authorized person at host institution :

Cachet de l'établissement / *Stamp of the institution :*